



SIGAZ
CALVADOS

Concessions Primagaz

Rapport de contrôle 2011

• Préambule

Le **SIGAZ**, Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados, collectivité en charge de l'organisation du service public de distribution de gaz en réseau, a conclu en 2005 et 2007, des conventions de concessions avec la société **Primagaz** pour une durée de 30 ans. Ces concessions ont été accordées après une procédure de mise en concurrence.

Le concessionnaire **Primagaz** s'est engagé à concevoir, réaliser et exploiter les ouvrages et installations nécessaires au service public de distribution de gaz dans les 10 communes concernées.

Le **SIGAZ**, autorité concédante, réalise chaque année une mission de contrôle afin de s'assurer de la bonne exécution des cahiers des charges de concessions.

Le présent rapport est une synthèse des points étudiés tout au long de l'audit exercé en 2011 sur les résultats constatés au 31 décembre 2010.

• **Les communes de la concession 2005**

ANISY, ANGUERNY, CLINCHAMPS-SUR-ORNE, LAIZE-LA-VILLE, SAINT-MARTIN-DES-BESACES, TRÉVIÈRES.

• **Les communes de la concession 2007**

BASLY, CHEUX, LA VESPIÈRE, ORBEC.

1 • Les usagers

• Les consommateurs

ANNÉE	Concession 2005					Concession 2007		
	2006	2007	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Nombre de branchements cumulés	27	156	234	321	335	11	11	127
Nombre de consommateurs cumulés	6	61	91	108	148	3	3	8
Nombre de kWh consommés	6949	180952	1336532	2126957	2898139	0	502497	12794246

La concession 2005 continue de se développer. **Primagaz** privilégie maintenant la densification et les mises en service de raccordement sans compteur.

Le **SIGAZ** constate que 44% des usagers raccordés consomment. Une démarche commerciale de proximité s'impose auprès des usagers raccordés mais non consommateurs.

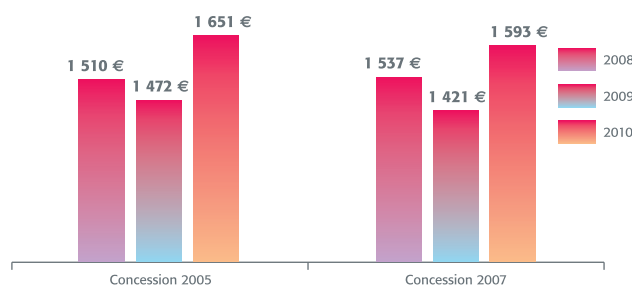
Pour la concession 2007, l'année 2010 marque le véritable démarrage du développement du réseau sur la commune d'Orbec. Les consommateurs sur cette concession sont principalement des industriels, ce qui explique la très forte progression des consommations entre 2009 et 2010.



• Les prix

Après une baisse des tarifs en 2009, l'année 2010 est marquée par les conséquences de la hausse des cours pétroliers.

PRIX MOYEN DU GAZ PROPANE PAYÉ PAR UN USAGER CONSOMMANT 20 000 KWH/AN



• La solidarité Energie

Depuis 2007, **Primagaz** adhère au Fonds de Solidarité Energie (FSE) mis en place dans le Calvados, géré par le Conseil Général et auquel le **SIGAZ** contribue.

Lors de l'audit des concessions, **Primagaz** a confirmé qu'il n'avait pas eu de dossier à traiter en 2010 et qu'aucun usager n'a sollicité le Fonds Social Energie du Calvados.

Après notre audit et lors d'une réunion du FSE en septembre 2011, nous avons découvert que **Primagaz** n'avait pas versé sa contribution au fonds depuis deux ans. Cette situation est inacceptable et le **SIGAZ** attend de **Primagaz** qu'il la rectifie dans les plus courts délais.

• La facturation

Le **SIGAZ** a réalisé un audit spécifique sur la procédure de facturation à partir de factures adressées aux usagers en 2010 et selon plusieurs tranches tarifaires.

Cet audit avait pour but de s'assurer :

- de la cohérence des relèves ;
- de la tranche tarifaire retenue ;
- du coefficient de conversion utilisé (m^3/kWh) ;
- des prix unitaires du gaz appliqués en fonction des évolutions tarifaires ;
- du prix des abonnements et des prestations.

Les points suivant ont été décelés :

- sur la commune de Trévières, **Primagaz** n'a pas effectué la consolidation des consommations des usagers dits "sociaux". Le **SIGAZ** a demandé à **Primagaz**, pour toutes les concessions, de s'assurer que la consolidation des consommations à la maille communale pour ce type de tarifs est bien appliquée et de fournir pour septembre 2011 les informations permettant au **SIGAZ** de vérifier l'application de ces consolidations. Après plusieurs relances et sans réponse de **Primagaz**, une mise en demeure a été lancée en novembre 2011 ;
- la tranche tarifaire n'est pas précisée sur la facture des usagers ;
- les coordonnées du **SIGAZ**, collectivité concédante, n'apparaissent plus sur les factures, comme le prévoit le cahier des charges de concession.



BILAN "USAGERS"

POINT FORT

- La progression du nombre de raccordements et des consommations sur la concession 2007.

POINTS À AMÉLIORER

- Sur la concession 2005, atteindre un meilleur taux de consommateurs par rapport au nombre de branchements réalisés, par une commercialisation de proximité.
- Suivre les engagements de délais inscrits dans la garantie des services.
- Sur la facture, mentionner la tranche tarifaire et les coordonnées du SIGAZ.

POINTS NÉGATIFS

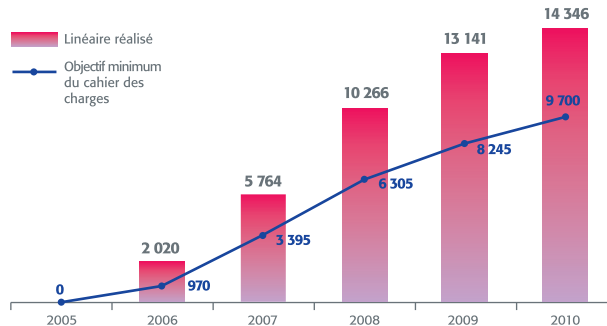
- Appliquer la consolidation des consommations des usagers sociaux sur le territoire communal.
- La fermeture de l'agence commerciale de proximité de Cormelles-le-Royal.

2. Les travaux & les ouvrages de la concession

• Concession 2005

Selon le cahier des charges de concession, le réseau de distribution publique de gaz de premier établissement devait s'achever à fin 2010 avec un engagement minimum de 9 700 m de réseau à réaliser. A l'issue des cinq années de travaux de premier établissement, **Primagaz** a largement dépassé le linéaire minimum contractuel.

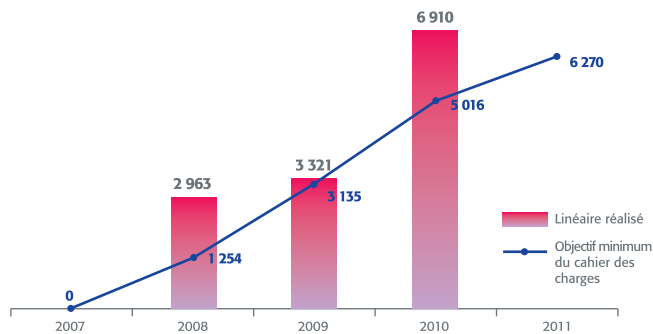
LINÉAIRE DE RÉSEAU DE 1^{ER} ÉTABLISSEMENT(en ml - hors branchement)



• Concession 2007

Primagaz a déjà dépassé le linéaire minimum de réseau à construire dans le cadre du premier établissement pour les communes de Cheux, La Vespière et Orbec. Faute de terrain disponible pour le stockage, seule la commune de Basly ne possède pas de réseau gaz.

LINÉAIRE DE RÉSEAU DE 1^{ER} ÉTABLISSEMENT(en ml - hors branchement)



• Cartographie des ouvrages

En 2009, le **SIGAZ** et **Primagaz** ont signé une convention d'échanges cartographiques relative aux ouvrages de distribution publique de gaz posés par le concessionnaire. Cette convention précise notamment que les ouvrages réalisés par **Primagaz** doivent être géo-localisés. Or ces dispositions ne sont pas systématiquement appliquées. Aussi, le **SIGAZ** demande au concessionnaire de respecter scrupuleusement les termes de la convention.

BILAN "TRAVAUX & OUVRAGES DE LA CONCESSION"

POINTS FORTS

- Concession 2005 : l'engagement minimum de linéaire de réseau à la fin du premier établissement a été largement dépassé.
- Concession 2007 : le linéaire minimum de réseau à construire d'ici fin 2011 est déjà dépassé à fin 2010 pour les communes de Cheux, La Vespière et Orbec.

POINTS EN ATTENTE

- Concession 2007 : faute de terrain disponible pour le stockage, seule la commune de Basly ne possède pas encore de réseau gaz.
- Contrairement aux engagements de la convention d'échanges cartographiques, les plans de récolement ne sont pas géo-référencés.
- Fiabiliser les informations relatives au nombre de vannes par commune et par année de pose.
- **Primagaz** doit densifier les raccordements aux réseaux actuels par une démarche commerciale de proximité.

3 • La sécurité

• Les incidents

ANNÉE	Concession 2005					Concession 2007	
	2006	2007	2008	2009	2010	2009	2010
Nombre d'incidents sur ouvrage en concession	0	2	5	9	7	8	1
Nombre d'incidents sur ouvrage hors concession	0	0	5	0	0	0	2

Concession 2005 : le temps moyen d'intervention de l'entreprise de sécurité est de 25 min.

Concession 2007 : le temps moyen de l'entreprise d'intervention d'urgence est de 1h29 mn, avec un temps minimum d'intervention de 75 mn et un temps maximum de 1h40, sur la commune de La Vespière.

Ce délai est trop important et a peu diminué depuis la simulation d'incident organisée en 2009 par le **SIGAZ** sur cette même commune. Il est demandé à Primagaz de prendre toutes les dispositions nécessaires pour réduire son délai d'intervention d'urgence et d'auditer régulièrement son entreprise d'intervention.



• Les DR et DICT

Sur les deux concessions, la majeure partie des DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) qui n'ont pas été précédées de DR (Demande de Renseignement), provient de travaux sur les réseaux de télécommunications, d'eau et de voiries.

Ce défaut peut engendrer, par manque d'information, des incidents lors de la réalisation des travaux.

• La surveillance des réseaux

L'ensemble du linéaire de réseau gaz des deux concessions a été surveillé en 2010. Les rapports de surveillance montrent une augmentation des fuites détectées lors de la visite annuelle, ce qui prouve l'efficacité de la surveillance des réseaux.



BILAN "SÉCURITÉ"

POINT FORT

- Concession 2005 : le temps moyen d'intervention de l'entreprise de sécurité est de 25 minutes.

POINT À AMÉLIORER

- Prendre contact avec les maîtres d'ouvrages de télécommunication, d'eau potable et de voiries afin qu'ils réalisent les demandes de renseignements systématiquement avant la réalisation de leurs projets.

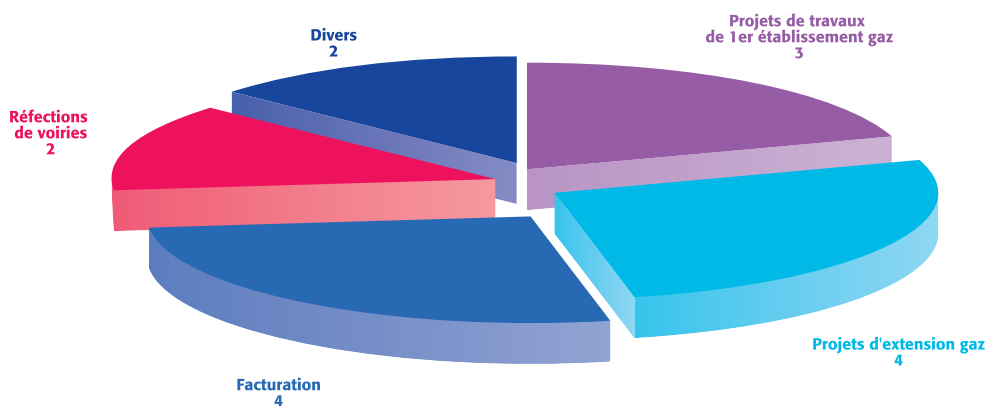
POINTS EN ATTENTE

- **Primagaz** n'a pas réalisé d'audit de contrôle de son entreprise de sécurité.
- Concession 2007 : réduire les délais d'intervention d'urgence pour les communes les plus éloignées.

4. Le suivi au quotidien

Les travaux de premier établissement s'achevant, le suivi au quotidien consiste principalement à l'analyse des demandes d'extension. Les réponses aux demandes ponctuelles d'utilisateurs sur leurs contrats de gaz et les analyses complexes de l'évolution tarifaire du gaz sont comptées dans la rubrique "Facturation".

15 DOSSIERS TRAITÉS EN 2010



5 • L'analyse comptable et financière

Un audit comptable a été diligenté par le **SIGAZ** avec la collaboration du Cabinet d'expertises "Entreprise et Performance".

• La valeur nette et l'amortissement des ouvrages

Trois versions du compte-rendu d'activités de Primagaz ont été nécessaires au **SIGAZ** avant de pouvoir constater une cohérence des données comptables pour 2010. Le **SIGAZ** demande donc à **Primagaz** de consolider ses informations avant leur diffusion.

ANNÉE	Concession 2005					Concession 2007		
	2006	2007	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Réseaux et branchements	79	658	927	1 567	1 807	218	553	992
Stockages	6	85	292	345	345	148	338	325
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EN K€	85	743	1 219	1 912	2 152	366	891	1 317

Concession 2005 : les données comptables confirment qu'il n'y a pas eu de stockage posé en 2010, l'augmentation de la valeur brute provient des travaux sur le réseau.

Concession 2007 :

- La répartition de la valeur brute entre les réseaux et les stockages diffère des autres concessions, du fait de l'importance du stockage de la commune de La Vespière pour l'alimentation d'industriels gros consommateurs.
- La réduction de la valeur brute des stockages provient d'une erreur d'imputation sur la commune de Orbec en 2009 (il n'y a pas de stockage sur cette commune).
- L'augmentation significative de la valeur brute s'explique par des investissements importants sur Orbec (345 k€) et Cheux (73 k€).



• Le droit du concédant

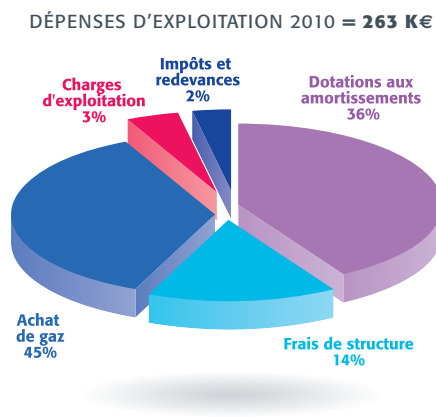
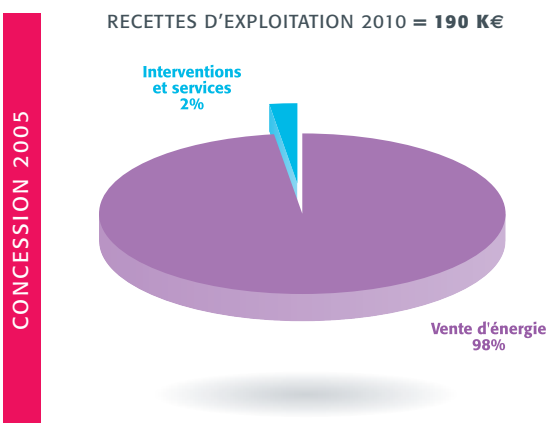
Le droit du concédant n'est pas fourni. Conformément au contrat de concession, le **SIGAZ** souhaite que **Primagaz** transmette cette information lors du compte rendu annuel d'activité.

• Le compte d'exploitation

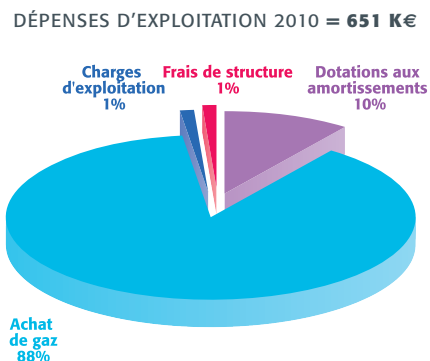
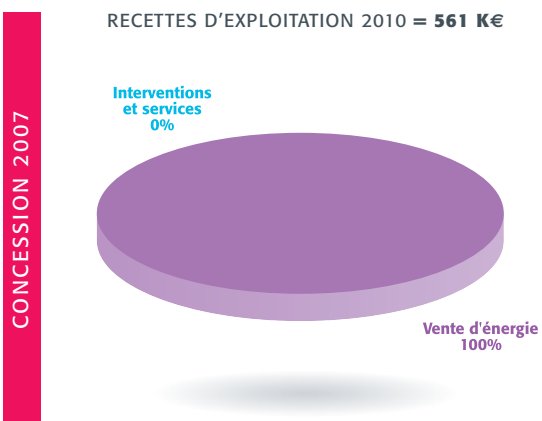
Le SIGAZ a constaté que :

- l'historique des comptes d'exploitations n'était pas identique aux chiffres définitifs fournis l'année précédente, prouvant la fragilité des restitutions comptables de **Primagaz** ;
- les dotations pour amortissement dans les comptes d'exploitations n'étaient pas le cumul des dotations par commune ;
- pour la concession 2005, une erreur de signe sur les dotations aux amortissements faussait complètement le résultat de la concession.

Depuis, ces erreurs ont été rectifiées.



Les dépenses d'achat de gaz augmentent, en corrélation avec l'augmentation des consommations.



Les recettes du compte d'exploitation sont en nette augmentation, du fait de la consommation importante de gaz par les industriels raccordés à cette concession.



BILAN "ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIÈRE"

POINTS FORTS

- Le respect des durées d'amortissement dans les inventaires par commune.
- L'amélioration de l'information qui nous est communiquée puisqu'une procédure de comptabilisation des immobilisations nous a été transmise pour la première fois au cours de ce contrôle.
- Au cours de nos sondages, nous avons pu retrouver toutes les factures correspondantes à l'échantillon testé.

POINTS À AMÉLIORER

- Les données relatives à l'inventaire du patrimoine sont établies sur tableur Excel à partir d'un export du fichier des immobilisations. Ces données sont ensuite retravaillées sur tableur et peuvent faire l'objet de modifications. Ainsi, nous constatons que l'intangibilité des données d'une année sur l'autre n'est pas assurée.
- La multiplicité des versions de CRAC qui nous sont transmises génère des risques d'erreur au sein des services de **Primagaz**.
- L'affectation des biens en biens de retour / biens de reprise n'est pas encore satisfaisante.
- Des anomalies ont également été identifiées lors du contrôle des comptes d'exploitation. Ces erreurs remettent en cause la fiabilité de la rentabilité affichée au titre de l'exercice et la lisibilité pluriannuelle du résultat.
- La succession des intervenants responsables de l'élaboration des documents comptables semble entraîner une perte d'information et des savoir-faire indispensables à l'élaboration du rapport financier.

6 • L'équipe du SIGAZ

• Les élus



JACQUES
LE CARPENTIER
PRÉSIDENT
DU SIGAZ



XAVIER PICHON
VICE-PRÉSIDENT
CHARGÉ DES
CONCESSIONS



GHISLAIN HARDY
VICE-PRÉSIDENT
CHARGÉ DU
DÉVELOPPEMENT
DU RÉSEAU



GÉRARD
DUMAINE
VICE-PRÉSIDENT
CHARGÉ DES
RELATIONS AVEC
LES ADHÉRENTS
ET LES USAGERS

avec Roger Entfellner, Yves Gauquelin,
Gérard Lamotte, Christian Piélot,
Michel Pondaven

avec Guy Bizet, Michel Cénard,
Viviane Follezou, Yves Gauquelin,
Gérard Lamotte

avec Ghislain Hardy, Gérard Lamotte,
Xavier Pichon

Les membres du bureau syndical

Guy Bizet, Michel Cénard, Roger Entfellner, Viviane Follezou, Yves Gauquelin, Gérard Lamotte, Christian Piélot, Michel Pondaven

• Les services

Les agents sont mis à disposition pour une partie de leur temps par le SDEC Energie.

Direction Générale Contrôle des Concessions

Jean-Louis Leclerc
Stéphane Lebarbier
Wilfried Kopec
Loïc Cordon
Christine Condette
Sandrine Marie

Directeur général
Ingénieur responsable du contrôle
Adjoint chargé du contrôle
Technicien
Assistante technique
Responsable

Communication

106
communes
adhérentes

ABLON, AIRAN, AMAYE SUR ORNE, AMBLIE, ANGUERNY, ANISY, ARGENCES, AUNAY SUR ODON, AVENAY, BARON SUR ODON, BASLY, BAYEUX, BENERVILLE SUR MER, BENOUVILLE, BENY SUR MER, BIEVILLE BEUVILLE, BLONVILLE SUR MER, BONNEBOSQ, BONNEVILLE SUR TOUQUES, BOURGUEBUS, BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE, CABOURG, CAEN, CAIRON, CAMBES EN PLAINE, CANAPVILLE, CAUMONT L'EVENTE, CHEUX, CLINCHAMPS SUR ORNE, COLLEVILLE MONTGOMERY, CONDE SUR NOIREAU, CORMELLES LE ROYAL, COUDRAY RABUT, COURSEULLES SUR MER, CRESSERONS, CREULLY, CRICQUEBOEUF, DEAUVILLE, DOZULE, EPRON, EQUEMAUVILLE, ESCOVILLE, ESQUAY NOTRE DAME, EVRECY, FEUGUEROLLES BULLY, FONTENAY LE MARMION, GAVRUS, GLOS, GONNEVILLE EN AUGÉ, GOUVIX, GRAINVILLE SUR ODON, GRANDCAMP MAISY, HERMANVILLE SUR MER, HONFLEUR, HUBERT FOLIE, IFS, LAIZE LA VILLE, LANTHEUIL, LA VESPIERE, LE MESNIL BACLEY, LE MOLAY LITTRY, LION SUR MER, LOUVIGNY, MATHIEU, MERVILLE FRANCEVILLE, MEZIDON CANON, MISSY, MONDRAINVILLE, MOULT, NONANT, NOYERS BOCAGE, ORBEC, PERIERS SUR LE DAN, PONT L'EVÊQUE, PUTOT EN AUGÉ, RANVILLE, ROSEL, SANNERVILLE, ST AIGNAN DE CRAMESNIL, ST ARNOULT, ST AUBIN D'ARQUENAY, ST CONTEST, ST GATIEN DES BOIS, ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE, ST GERMAIN LE VASSON, ST MANVIEU NORREY, ST MARTIN DE LA LIEUE, ST MARTIN DE MAILLOC, ST MARTIN DES BESACES, ST MARTIN DES ENTREES, ST PIERRE SUR DIVES, ST SEVER, ST SYLVAIN, THAON, THURY HARCOURT, TILLY LA CAMPAGNE, TOURGEVILLE, TREVIERES, TROUVILLE SUR MER, Verson, VER SUR MER, VIEUX, VILLERS BOCAGE, VILLERS SUR MER, VILLERVILLE, VILLONS LES BUISSONS